



19 octobre 2018. Pour un laboratoire anti-dopage à Orsay

Dans le respect des engagements liés à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024, le Gouvernement arrêtera prochainement la localisation du futur laboratoire anti-dopage, chargé de procéder aux analyses des épreuves olympiques de 2024.

Deux sites se trouvent aujourd'hui en concurrence : Orsay et Évry.

Le choix définitif relève de la prise en compte de différents paramètres ; or, ceux-ci ne sauraient être placés uniformément sur un pied d'égalité. L'intérêt scientifique et technique doit prévaloir sur toute autre considération.

L'arbitrage final engage pour plusieurs décennies le sérieux de notre pays dans la lutte anti-dopage, c'est-à-dire la promotion d'un sport propre, adossée à une régulation institutionnelle, éthique et financière d'une pratique, dont les valeurs sont reconnues de tous mais dont les dérives pervertissent sa nature. Les J.O. de 2024 nous engagent pour une période courant bien au-delà de cette échéance, notamment pour la mise en œuvre d'une ambitieuse politique du sport-santé et la défense d'une vision déontologique de ce phénomène de société exceptionnel que constitue le sport. C'est cela aussi « l'héritage olympique ».

Dès 2013, une commission d'enquête sénatoriale, soucieuse de faire progresser l'environnement législatif du dopage, préconisait de renforcer le lien du laboratoire actuel de Châtenay-Malabry avec le monde universitaire, par une coopération avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

L'opportunité se présente aujourd'hui de mieux valoriser cette référence mondiale que constitue notre laboratoire national, département d'analyses rattaché à l'A.F.L.D. (Agence Française de Lutte contre le Dopage). Établissement de pointe, on lui doit notamment la découverte de la méthode de détection de l'E.P.O. L'équipement qui lui succèdera devra conserver ce niveau d'excellence.

Dans un univers hyperconcurrentiel entre laboratoires, la recherche est déterminante ; son activité passe par une proximité fonctionnelle et géographique avec des structures universitaires ou hospitalières, spécialisées en chimie et biologie, créant les synergies nécessaires. Souvent cité comme modèle, le laboratoire de Cologne est installé au sein de l'Institut de Biochimie et de l'Université.

Seul le choix du campus de l'Université de Paris-sud confirmerait la crédibilité de la proposition technique de la candidature de Paris et s'inscrirait pleinement dans les recommandations de l'Agence mondiale antidopage.



19 octobre 2018. Pour un laboratoire anti-dopage à Orsay

Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse

Rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur l'efficacité de la lutte contre le dopage